

## ● COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GAV

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

- Compléter les prestations versées par la sécurité Sociale.
- Prévoir les remboursements des frais médicaux, hospitalisations ...
- **GARANTIES D'ASSISTANCES** : aide-ménagère à domicile, garde d'animaux en cas d'hospitalisation.
- **FORMULES RESPONSABLES** pour bénéficier d'une fiscalité favorable, avec la Loi Madelin (déduire les cotisations de son bénéfice imposable).
- **PACK PRÉVENTION** : Séances de bien-être physique et mental / Alimentation avec des recettes santé-plaisir / Gestion des addictions / Prévention des cancers / Accompagnement santé personnalisé.

#### QUELQUES EXEMPLES DE PRISES EN CHARGE

tableau complet des prestations sur demande

#### Consultations / Visites

Auprès d'omnipraticiens ayant adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée

Auprès d'omnipraticiens n'ayant pas adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée

#### Hospitalisation

Soins

Équipement verres simples + montures

Équipement verres complexes + montures

#### Optique

Lentilles de correction (par an / par assuré)

Chirurgie réfractive (par œil / par an / par assuré)

Équipement optique - Classe A - 100 % santé \*

#### Dentaire

Prothèses dentaires / inlay & onlay acceptées par la Sécurité Sociale

Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale dans la limite de 6 semestres / assuré pour l'ensemble des traitements

À compter du 01/01/2020 : Couronnes et bridges prévus par la convention dentaire en vigueur

#### Pharmacie

Pharmacie remboursée par la Sécurité Sociale

#### Maternité

Allocation maternité (par naissance ou adoption)

FIV, amniocentèse non acceptées par la Sécurité Sociale

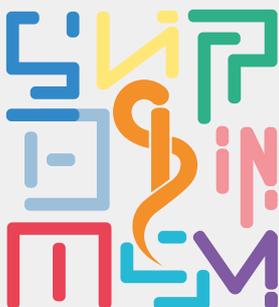
Chambre particulière maternité  
Max 90 jours / an et par assuré

#### Dépistage

Dépistage du strabisme et de la surdit  avant 3 ans + bilan allergique / an et par enfant

Vaccins non acceptés par la Sécurité Sociale (grippe, gastro-entérite,...) / an et par assuré

Forfait coup dur par maladie grave (sur 2 ans / assuré)



**GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITÉ**

\* tels que défini réglementairement (aux articles L.871-1 et R.871-2 du code de la sécurité sociale)

# Garantie Accident de la Vie

## LE SAVIEZ-VOUS ?

■ Tous les ans, **11 millions de personnes** en France sont **victimes d'accidents de la vie quotidienne**, soit 60 fois plus que les accidents de la circulation !

### Prise en charge :

- Des préjudices personnels
- Des préjudices esthétiques (une cicatrice disgracieuse)
- Des préjudices économiques

### Service d'assistance :

- Accompagnement psychologique, aide à domicile, rapatriement ...

GPM RÉFÉRENCE	GPM VARIANCE	GPM VARIANCE +	GPM EXCELLENCE	GPM EXCELLENCE +
Maitrise du budget	Confort et souplesse des renforts	Garanties tout « confort » et souplesse des renforts	La sérénité quoi qu'il arrive	Garanties au maximum du « contrat responsable »
100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	300% BRSS
100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	300% BRSS
100% BRSS	110 €	200 €	300 €	420 €
100% BRSS	210 €	350 €	500 €	700 €
-	50 €	100 €	150 €	250 €
-	-	300 €	500 €	700 €
100 % des frais réels dans la limite des prix limites de vente				
100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	400% BRSS
100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	400% BRSS	500% BRSS
100 % des frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation				
100% BRSS sur les médicaments remboursés à 65% par la SS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
-	200 €	300 €	400 €	800 €
-	100 €	150 €	200 €	400 €
-	40 €	60 €	75 €	120 €
-	-	30 €	50 €	60 €
-	20 €	30 €	40 €	50 €
-	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

